

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

En 2001, la Société a poursuivi sa politique d'amélioration continue de ses pratiques de régie d'entreprise, allant au-delà du simple respect des exigences du Toronto Stock Exchange. Le conseil et la direction de la société visent des standards élevés en matière de régie d'entreprise, car ils favorisent une attitude responsable de la part de la direction et permettent de s'assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante. Avec la publication récente des recommandations présentées dans le rapport définitif du comité conjoint sur la régie d'entreprise, nous verrons que la régie d'entreprise de la Société progresse de façon évolutive et constante, en vue de solidifier l'entreprise encore d'avantage.

Le comité de régie d'entreprise voit à l'élaboration des pratiques de régie d'entreprise de la Société. Le mandat du comité comprend la révision annuelle de la structure du conseil et des comités de celui-ci.

En 2001, la taille du conseil a été réduite, passant de 12 à 11 membres, afin de maximiser l'efficacité.

En outre, nous avons amélioré notre processus global d'évaluation du conseil et des comités en mettant en place une évaluation individuelle des administrateurs en vue de les aider à accroître leur apport au conseil.

Dans un milieu des affaires en constante évolution, les administrateurs doivent être au courant des nouvelles orientations. À cet égard, un programme de formation continue à l'intention des administrateurs a été élaboré et comprend notamment des visites d'usines et des présentations sur des sujets d'intérêt, tels que les conditions du marché et les regroupements dans le secteur. Du matériel didactique portant sur des questions courantes et pratiques, telles que la nouvelle réglementation, est également fourni. Des cours de formation à l'externe sont également mis à la disposition des administrateurs qui le désirent.

En 2002, deux nouveaux candidats se présenteront pour l'élection à titre d'administrateur afin de remplacer ceux qui prendront leur retraite. Les nouveaux candidats sont issus de milieux différents et contribueront à enrichir l'expérience du conseil dans son ensemble. De plus, le conseil tiendra des réunions extraordinaires portant sur la régie d'entreprise afin d'examiner ses pratiques et ses principes actuels en matière de régie d'entreprise. Nous avons l'intention de tenir de telles réunions au moins deux fois par année afin de nous tenir au courant des nouvelles orientations en matière de normes et de pratiques de régie d'entreprise.

Ce fut un plaisir et un honneur pour moi d'exercer la fonction de président du comité de régie d'entreprise.

(signé)

Richard Drouin, O.C., c.r.

Le président
du comité de régie d'entreprise

PRATIQUES DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Responsabilités du conseil

Le conseil reconnaît qu'il lui incombe de veiller à la bonne gestion des activités et des affaires de la Société en analysant, en discutant et en approuvant la planification stratégique et la structure organisationnelle de la Société, et en supervisant la direction de façon à s'assurer qu'elles accroissent et préservent la valeur sous-jacente de la Société dans l'intérêt de tous les actionnaires. Dans le cadre du processus de planification stratégique, le conseil prend part à l'établissement de l'orientation stratégique en examinant les occasions principales, les processus en place afin de cibler les occasions d'affaires ainsi que tous les risques d'entreprise, notamment les risques stratégiques et financiers, ainsi que ceux qui sont liés à l'exploitation, au leadership, aux associations et partenariats et à la réputation de l'entreprise. En outre, le conseil examine, de façon continue et de concert avec la direction, l'évolution de l'environnement stratégique, les risques et les possibilités d'affaires clés qui se présentent et la façon dont ils sont gérés. De plus, chaque année une réunion du conseil distincte est axée sur la discussion des questions stratégiques clés. Le conseil s'assure de l'intégrité des mécanismes de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de ces risques, et il veille à ce que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit pas érodée. Il surveille également le rendement de la direction pour s'assurer que les affaires de la Société sont menées dans le respect de la déontologie. Pendant l'année, le conseil tient des réunions ordinaires où les membres de la direction sont invités à faire des recommandations sur toute question et tout fait pertinents ayant trait aux produits de la Société et à répondre à des questions. Pendant ces réunions, le conseil reçoit des comptes rendus sur les grands secteurs d'activité de la Société, ainsi que leur stratégie et leur rendement respectifs. Le conseil examine également chaque année les besoins relativement aux postes clés au sein de l'organisation et s'assure que des candidats peuvent remplir ces postes aussi bien à court terme qu'à long terme.

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités directement ou par l'intermédiaire de ses comités. Outre les questions qui nécessitent son assentiment aux termes des lois applicables, le conseil conserve le pouvoir exprès de donner son approbation finale à l'égard de chacune des questions suivantes :

a	l'orientation stratégique de la Société, y compris son plan triennal ;
b	les contrats importants et les acquisitions ou les aliénations importantes d'éléments d'actif de la Société ;
c	le plan stratégique, le budget d'exploitation et le budget des immobilisations annuels ; et
d	le recrutement du président et chef de la direction et des hauts dirigeants, ainsi que l'évaluation de leur rendement, leur rémunération et les programmes de planification de la relève.

Le conseil délègue de temps à autre à des hauts dirigeants le pouvoir de conclure certains types d'opérations, y compris des opérations financières, sous réserve de certaines limites préétablies y compris les projets d'immobilisation d'importance. Selon la politique de la Société, toute transaction supérieure à 7,5 \$ millions nécessitera l'approbation préalable du conseil d'administration. Les investissements et les autres dépenses qui dépassent les limites précisées, de même que les opérations importantes qui sortent du cours normal des activités, qu'elles soient incluses ou non au bilan, sont examinées par le conseil et soumis à son approbation préalable.

Composition du conseil

La taille du conseil autorisée par les statuts de la Société peut varier entre 3 et 21 membres. Le conseil compte actuellement 11 membres. Le conseil est d'avis que ce nombre est suffisant pour permettre à ces derniers de tirer avantage d'une vaste gamme d'idées et de points de vue, sans compromettre la communication entre les administrateurs ni celle qui existe entre ces derniers et la direction. Le conseil examine périodiquement sa taille afin de déterminer si sa composition est appropriée.

Le conseil a créé un certain nombre de comités dont les fonctions consistent à faciliter la communication des renseignements concernant la Société aux administrateurs, et à s'assurer de l'efficacité des décisions prises par la direction et de l'évolution des compétences de son équipe de direction.

Dans le cadre du recrutement de nouveaux administrateurs, le conseil s'assure que les candidats possèdent des qualités et des caractéristiques personnelles, telles que l'intégrité, un jugement avisé et des antécédents solides, ainsi que des compétences, telles que des connaissances financières, qui ajoutent à la valeur de la Société. La Société offre un programme complet de formation et d'orientation aux nouveaux administrateurs, qui comprend la remise de documents d'informations pertinentes ainsi que des séances de formation avec les autres membres du conseil et la haute direction. En outre, un programme de formation continue visant à accroître et à approfondir les compétences et l'expérience est offert à tous les membres du conseil. Voir la rubrique « Rapport du comité de régie d'entreprises » ci-dessus.

Rôle du président du conseil

Il incombe au président du conseil de veiller au fonctionnement efficace du conseil et de ses comités. En tant que membre d'office de chaque comité du conseil, il a notamment comme responsabilité principale d'évaluer adéquatement l'efficacité de la structure des comités du conseil ainsi que la qualité du travail de la direction sur lequel le conseil se fonde pour prendre ses décisions. M. Richard Drouin, c.r., O.C., est actuellement le président du conseil de la Société.

Évaluation du conseil

Chaque année, tous les administrateurs doivent répondre à un sondage exhaustif sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Ce sondage est axé sur le fonctionnement du conseil, sa structure, l'efficacité de ses comités, la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président du conseil en ce qui concerne la gestion des réunions et l'orientation stratégique de la Société. Ce processus aide le conseil à améliorer la manière dont il exerce ses fonctions et à s'assurer qu'il contribue pleinement au succès de la Société. Les résultats du questionnaire sont divulgués au comité de régie d'entreprise et au conseil qui en discutent par la suite.

Cette année, le processus d'évaluation de chaque administrateur a entièrement été mis en œuvre. Le rendement et l'apport de chaque administrateur a été évalué par le président du conseil sur plusieurs plans, dont les connaissances stratégiques et financières, ainsi que la participation et les responsabilités de chacun. Ce processus vise à donner une rétroaction constructive aux administrateurs afin de les aider à améliorer leur rendement. Les résultats sont remis aux administrateurs, et un résumé du rendement global de tous les administrateurs fait l'objet de discussions au cours des réunions du comité de régie d'entreprise.

Indépendance du conseil

Le conseil a examiné sa composition et a établi que 10 de ses 11 administrateurs étaient actuellement des « administrateurs non reliés ». Un administrateur « non relié » est un administrateur indépendant de la direction et n'ayant aucun intérêt dans une relation, y compris des relations d'affaires, mais à l'exclusion d'intérêts dans des relations découlant simplement de son actionnariat, qui soit susceptible de nuire, d'une façon importante, à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Société, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet. M. John W. Weaver, le président et chef de la direction, est un administrateur « relié », car il est un employé de la Société. Afin d'établir si des administrateurs externes sont non reliés, le conseil a examiné la nature et l'importance de toutes les relations pertinentes existant entre un administrateur et la Société, y compris les relations à titre de clients et des fournisseurs, notamment les fournisseurs de services, et en a discuté.

À l'heure actuelle, le président du conseil de la Société n'est pas un membre de la direction et doit voir à ce que le conseil s'acquitte adéquatement de ses fonctions, indépendamment de la direction.

Lorsque les circonstances l'exigent, le conseil tient des réunions à huis clos où l'on demande à la direction de ne pas assister à la réunion.

Le conseil, les comités de celui-ci et tout administrateur peut retenir les services de conseillers externes indépendants aux frais de la Société afin de les aider à remplir leurs fonctions.

Aucun actionnaire de la Société n'a la capacité d'exprimer la majorité des voix aux fins de l'élection des membres du conseil.

Présences

Au cours de 2001, le conseil a tenu huit réunions ordinaires. En 2001, le taux de présence moyen aux réunions ordinaires du conseil s'est élevé à 91 %. Le taux de présence moyen aux réunions des comités s'est élevé à 92 %.

Comités du conseil

Le conseil compte actuellement cinq comités qui examinent de façon plus approfondie certains aspects de son mandat. En plus de ces comités, le conseil peut créer périodiquement, au besoin, des comités *ad hoc* pour régler certaines questions ponctuelles. Chaque membre du conseil fait généralement partie d'au moins deux comités. Des rotations périodiques des administrateurs au sein des divers comités sont effectuées afin que chacun ait l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des questions relatives à la gestion.

Le conseil, par l'entremise du comité de régie d'entreprise, est responsable de l'établissement et du fonctionnement de tous ses comités, ainsi que de la nomination de leurs membres, de leur rémunération et de leur respect des exigences applicables. Dans le cadre des réunions régulières du conseil, les administrateurs reçoivent et analysent les rapports des comités et en discutent.

Le texte qui suit constitue une description générale de la composition et des responsabilités de chaque comité. Le comité de régie d'entreprise passe en revue chaque année les mandats des comités.

Comité de vérification

Président : **M. David A. Ward**

Membres : **Mme Marlene Davidge, et MM. Claude Hélie, C. Edward Medland et Charles-Albert Poissant**

En raison des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des É.-U. concernant l'indépendance des comités de vérification et les services autres que de vérification fournis par les vérificateurs, le conseil a redéfini son mandat, en 2001, en ce qui concerne le rôle et les responsabilités du comité de vérification. Bien que les nouvelles règles américaines visant les comités de vérification et la divulgation de certains renseignements ne lient pas la Société, le conseil et la direction sont d'avis que, grâce à la redéfinition de son mandat en fonction de ces règles, le comité saura mieux comment agir à l'égard de questions nécessitant un examen attentif.

Le comité de vérification poursuit notamment les objectifs suivants : a) aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités afin de surveiller le processus de vérification et l'intégrité de l'information financière publiée par la Société ; b) constituer une voie de communication indépendante entre l'équipe de vérification interne du conseil et les vérificateurs externes ; c) améliorer la qualité de l'information financière publiée par la Société ; d) s'assurer que les vérificateurs externes rendent compte de leurs actions au conseil et au comité de vérification à titre de représentants des actionnaires ; et e) veiller à ce que les vérificateurs externes et le directeur de la vérification interne soient indépendants. Afin d'atteindre ces objectifs, le comité de vérification approuve la diffusion des états financiers intérimaires préparés à l'interne et analyse les états financiers vérifiés annuels de la Société avec les membres de la direction et les vérificateurs externes. Après s'être assuré que les états financiers annuels sont justes, uniformes et actuels, le comité en recommande l'approbation au conseil. Le comité de vérification analyse également le choix des politiques comptables ou les modifications apportées à celles-ci, et s'assure de l'efficacité du programme de vérification élaboré par les vérificateurs externes de la Société ainsi que des systèmes et des mesures de contrôle élaborés et mis en œuvre par le service de vérification interne de la Société. Les membres du comité tiennent régulièrement des réunions avec les vérificateurs internes et externes, en présence ou en l'absence des membres de la direction, afin d'étudier les résultats de leurs vérifications (y compris le caractère approprié des contrôles internes) et d'analyser la gestion financière de la direction. À ce titre, le comité constitue un réseau de communication entre le conseil et les vérificateurs. Au moins une fois par année, le comité de vérification révisé un rapport des vérificateurs externes attestant que ceux-ci sont indépendants et considère s'ils le sont en discutant avec les vérificateurs de caractère approprié de tout mandat autre que de vérification qu'ils ont exécuté et si ce mandat a ou pourrait avoir une incidence sur l'objectivité ou l'indépendance des vérificateurs externes. Le comité fait également des recommandations au conseil quant aux vérificateurs externes que les actionnaires auront à désigner. Enfin, le comité veille à ce que la Société s'acquitte de ses obligations en matière de divulgation de renseignements financiers.

Comité de régie d'entreprise

Président du conseil : **M. Richard Drouin**

Membres : **Mme Marlene Davidge, MM. Charles-Albert Poissant et John A. Tory**

Le comité de régie d'entreprise est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de la divulgation des pratiques de la Société en matière de régie d'entreprise. Il lui incombe entre autres a) d'énoncer un ensemble de critères qui régissent la taille ainsi que la composition générale du conseil; b) d'analyser chaque année la structure du conseil et de ses comités ainsi que les mandats de ces derniers; c) de recommander de nouveaux candidats à un poste d'administrateur (après avoir consulté le président du conseil et le chef de la direction); et d) de faire des recommandations concernant la rémunération des administrateurs. En outre, le comité coordonne l'évaluation annuelle du conseil, de ses comités et de chaque administrateur. Le comité de régie d'entreprise examine ensuite toutes les questions soulevées pendant cette évaluation et en informe le conseil. Enfin, le comité de régie d'entreprise doit chaque année, de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, amener les membres du conseil à se pencher sur l'évaluation du rendement et la rémunération du président et chef de la direction.

Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Président : **M. Gordon C. Gray**

Membres : **MM. Jean Gaulin, Earl H. Joudrie et David Ward**

Le mandat du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité consiste à analyser le caractère adéquat des programmes de l'entreprise en matière d'environnement, de santé et de sécurité et à évaluer le rendement de la Société dans le cadre de ces programmes et, au besoin, à faire des recommandations au conseil et à la direction sur des questions importantes. Ce comité est chargé, notamment a) de passer en revue les politiques de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité; b) d'approuver et de surveiller l'ensemble des systèmes et des pratiques de la Société portant sur la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité; c) de s'assurer que la Société se conforme aux lois applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité; et d) d'analyser les responsabilités actuelles et potentielles à l'égard de questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité. De plus, le comité analyse avec la direction tous les incidents environnementaux importants et tous les accidents du travail, ainsi que toutes les situations de non-conformité d'importance, et il approuve les programmes de vérification de la Société en ce qui a trait à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Président : **M. John A. Tory**

Membres : **MM. Jean Gaulin et H. Earl Joudrie**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a le mandat de mettre en œuvre une stratégie de rémunération de la haute direction dont l'objectif est d'attirer et de maintenir à son service des cadres supérieurs et de les inciter à se dépasser. Le comité s'occupe de toutes les questions relatives à la rémunération et aux ressources humaines, y compris la gestion du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Il passe en revue tout régime d'avantages sociaux important qui s'applique aux employés de la Société et présente des recommandations au conseil à cet égard, s'il y a lieu. Il incombe également au comité d'analyser et d'approuver une structure générale de salaires pour les membres de la haute direction, en s'assurant qu'elle est concurrentielle et respecte les intérêts des actionnaires. Le comité passe en revue annuellement les programmes et les activités de la direction en vue du perfectionnement des cadres clés, et procède notamment à une analyse, de concert avec le chef de la direction, des principaux éléments du programme de planification de la relève de la haute direction à court et à long termes. Le comité doit procéder chaque année, de concert avec le comité de régie d'entreprise, à une évaluation du rendement et de la rémunération du chef de la direction.

Comité de retraite

Président : **M. C. Edward Medland**

Membres : **MM. Gordon Gray et Claude Hélie**

Le comité de retraite veille à l'administration et au placement des caisses de retraite de la Société conformément aux lois applicables ou aux pouvoirs qui lui sont par ailleurs conférés par la loi. Il voit à l'établissement et à la révision de la politique de financement et des politiques et objectifs de placement, de même qu'à la sélection et à l'encadrement des gestionnaires de placement, des fiduciaires et des actuaires. Le comité suit de près le rendement des placements et s'assure qu'ils sont conformes aux lois applicables ainsi qu'aux politiques et aux objectifs de placement établis. Enfin, le comité passe en revue les hypothèses et les rapports actuariels ou des sommaires de ceux-ci.

Attentes du conseil à l'égard de la direction

L'information que la direction fournit au conseil est d'une importance capitale pour assurer le bon fonctionnement du conseil. Les administrateurs doivent avoir confiance dans les fonctions de collecte de renseignements, d'analyse et de production de rapports de la direction. Le comité de régie d'entreprise de la Société se penche sur la nature de l'information demandée par le conseil et fournit à ce dernier de façon à pouvoir établir si le conseil peut mieux cerner les occasions qui se présentent à la Société et les risques auxquels elle est exposée.

Le conseil ne croit pas qu'il soit approprié d'intervenir dans la gestion et le fonctionnement quotidiens de la Société. Il s'attend à ce que la direction, sous réserve de la responsabilité de gerance du conseil, soit responsable de la gestion efficace, efficiente et prudente de la Société et qu'elle atteigne les principaux objectifs suivants :

a	rendre compte au conseil, de façon complète, précise et ponctuelle, des activités et des affaires de la Société en général, et de toute question que la direction juge importante pour la Société et ses actionnaires ;
b	prendre en temps opportun toutes les mesures et décisions appropriées quant aux activités de la Société conformément à toutes les obligations légales ou autres qui s'appliquent et dans le cadre des politiques en vigueur de la Société et ce, en vue d'accroître la valeur des actions ;
c	établir chaque année des budgets complets sous la supervision du conseil et surveiller étroitement le rendement financier et opérationnel de la Société par rapport au plan d'affaires annuel approuvé par le conseil ;
d	analyser de façon continue et sous la supervision ultime du conseil les stratégies à court et à long termes de la Société ainsi que leur mise en application dans tous les principaux secteurs d'activité de la Société et ce, à la lumière, notamment, de l'évolution des conditions du marché, de la technologie et des règlements gouvernementaux ; et
e	mettre en application les politiques et procédures nécessaires pour s'assurer que la direction et les employés de la Société se conduisent de façon appropriée et avec intégrité.

Communications avec les actionnaires et les investisseurs

La Société a mis sur pied un service de relations avec les investisseurs (le «service») qui a pour mission de faciliter les communications entre la haute direction et les actionnaires de la Société de même qu'avec les analystes financiers.

Le service est chargé d'assurer la communication claire et directe des résultats de la Société, des mesures qu'elle prend et de ses stratégies à tous les actionnaires et à d'autres membres de la communauté financière. L'information est diffusée dans les rapports annuels et trimestriels, à l'assemblée annuelle et à l'occasion de nombreux exposés donnés aux investisseurs. On trouve également des renseignements concernant la Société y compris le rapport annuel, les rapports intérimaires, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que les communiqués de presse les plus récents de la Société, sur le site Web de la Société **www.abicon.com**. Ce localisateur de ressources universel (l'«URL») constitue, et vise à constituer, uniquement une référence textuelle inactive, et non un hyperlien vers le site Web de la Société. L'information qui se trouve sur le site Web de la Société et qui est accessible par l'entremise de cet hyperlien découlant de l'URL ne fait pas partie, et ne vise pas à faire partie, du présent rapport et n'est pas intégrée par renvoi dans celle-ci. Le service reçoit régulièrement des demandes d'informations de la part des actionnaires et y répond de manière appropriée, rapide et consciencieuse.

Le service communique à la haute direction et au conseil, selon le cas, les commentaires qu'il reçoit des actionnaires. Il encourage régulièrement les actionnaires à lui faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations et de leurs suggestions.

ADMINISTRATEURS 2000-2001

Marlene Davidge

Associée, Torgys, s.r.l.
Toronto (Ontario)

Mme Davidge est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Toronto. Après avoir obtenu son diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School, elle est entrée chez Torgys s.r.l. où elle est encore actuellement associée et avocate de premier plan spécialisée en fusions et acquisitions, en financement d'entreprises et en fonds de placement. Elle a une vaste expérience des questions auxquelles font face les grandes sociétés ouvertes. Elle a siégé au comité de direction chez Torgys et à bon nombre de conseils d'administration. Elle fait actuellement partie du comité consultatif de University College, University of Toronto.

Richard Drouin, O.C., c.r.

Président du conseil,
Abitibi-Consolidated Inc.,
Québec (Québec)

M. Drouin est actuellement conseiller auprès du cabinet d'avocats McCarthy, Tétreault s.r.l. Il est également président du North American Electric Reliability Council (NERC), chargé de s'assurer de la fiabilité des systèmes de transmission en Amérique du Nord. Il a été président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec de 1988 à 1996. M. Drouin siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés, Acres International, Altersys, American Superconductor Corporation (Boston), Canadian Niagara Power, Gesca (quotidiens français), Provigo, nStein Technologies, Stelco et Services financiers le Choix du Président. Il est gouverneur associé pour la société géographique royale du Canada et président du conseil de fiducie de l'Université Laval. M. Drouin est un officier de l'Ordre du Canada. En 1993, il obtint un doctorat honorifique de l'Université Lumière de Lyon (France). Il est consul honoraire de la Grande-Bretagne au Québec.

Jean Gaulin

Administrateur,
San Antonio (Texas)

M. Gaulin a obtenu un baccalauréat en génie chimique et en sciences de l'École Polytechnique (Université de Montréal) en 1967. Il s'est retiré de Ultramar Diamond Shamrock Corporation en janvier 2002 suite à la fusion avec Valero Energy Corporation. M. Gaulin est présentement membre de divers conseils d'administration, dont ceux des entreprises suivantes: Crane Co., Banque Nationale du Canada, Groupe St-Hubert Inc., Corporation de l'École Polytechnique, Conseil international de l'École des Hautes Études Commerciales, conseil d'administration et comité de direction de Centraide, districts de San Antonio et de Bexar. M. Gaulin a également été associé aux activités de la Croix-Rouge canadienne et de l'Institut de cardiologie de Montréal

Gordon C. Gray, F.C.A.

Président du conseil, Integris Metals Inc.
Richmond Hill (Ontario)

Comptable agréé, M. Gray a débuté sa carrière chez Price Waterhouse après avoir obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's. Il a été président du conseil et président de Royal LePage, où il a également occupé divers postes de direction durant plus de 30 ans. En 2000, M. Gray a été nommé président du conseil d'Integris (anciennement North American Metals Distribution Inc.). Il est président honoraire du conseil de Royal LePage Limitée et membre du conseil d'administration de bon nombre de sociétés, dont McDonald's Corporation et Rio Algom Ltd.

Claude Hélie

Vice-président directeur et chef des services financiers, Quebecor inc.
Montréal (Québec)

M. Hélie a assumé les fonctions de vice-président et chef des services financiers de Donohue Inc. de 1994 à 2000. Entre 1982 et 1994, il a été vice-président des finances à la Société générale de financement du Québec (SGF), société d'État investissant dans divers secteurs industriels. M. Hélie est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (Université de Montréal) et membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

H. Earl Joudrie

Administrateur,
Toronto (Ontario)

Au cours de sa carrière, M. Joudrie a occupé divers postes de direction au sein d'entreprises du secteur primaire, tels que celui de chef de la direction de Dome Canada Limited, de Encor, de Voyager Petroleum Ltd., de Ashland Oil Canada Ltd. ainsi que celui de premier vice-président et chef de l'exploitation de groupe de Ashland Oil Inc. M. Joudrie a été président du conseil de Ressources Gulf Canada Limitée jusqu'en août 2001 et président du conseil de Algoma Inc. jusqu'en janvier 2002. Il est actuellement administrateur de plusieurs entreprises, dont Arco, Canadian Tire, Zargon Oil and Gas, Carma Consolidated et Trenton Steel Works.

C. Edward Medland

Président, Beauwood Investments Inc.
Toronto (Ontario)

Ancien président du conseil et chef de la direction de Wood Gundy Inc. de 1972 à 1988, il est présentement président du conseil de la Corporation Cadillac Fairview Limitée. M. Medland est diplômé de l'Université de Toronto et siège à divers conseils d'administration, dont ceux de Global Telecom Corp., MCM Split Share Corporation et Premium Income Corp. Il est également un ancien président du conseil d'administration de l'Association canadienne des courtiers en valeurs immobilières du Canada et du Conseil des régimes de retraite des enseignants et enseignantes de l'Ontario.

Charles-Albert Poissant, C.M., F.C.A.

Administrateur,
Montréal (Québec)

Membre de l'Ordre du Canada, comptable agréé et auteur, M. Poissant est un ancien président du conseil et chef de la direction de Donohue Inc. Il a fait partie, de 1947 à 1987, de la firme KPMG. M. Poissant a étudié à l'École des Hautes Études Commerciales (Université de Montréal).

John A. Tory, c.r.

Président, Thomson Investments Limited
Toronto (Ontario)

Reçu au Barreau en 1954, M. Tory a été nommé conseiller de la reine en 1965. Il est administrateur de plusieurs sociétés et organismes canadiens sans but lucratif, notamment The Thomson Corporation, Rogers Communications, la Banque Royale du Canada et la Fondation canadienne de la recherche en psychiatrie.

David A. Ward, c.r.

Associé, Davies Ward Phillips & Vineberg, s.r.l.
Toronto (Ontario)

Avocat spécialisé en fiscalité internationale et associé fondateur de Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l., un cabinet d'avocats qui a des bureaux à Toronto, Montréal et New York, M. Ward a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's ainsi qu'un diplôme en droit de l'Osgoode Hall Law School. Il exerce le droit commercial, fiscal et autres domaines connexes depuis 1958.

John W. Weaver

Président et chef de la direction,
Abitibi-Consolidated Inc.,
Montréal (Québec)

Titulaire d'un doctorat de l'Institute of Paper Science and Technology (IPST) et ayant à son actif près de 30 ans d'expérience au sein de l'industrie des pâtes et papiers, M. Weaver met à profit ses connaissances au service de divers conseils d'administration, dont celui de l'AF&PA (American Forest and Paper Administration), de l'IPST et de la Pan Asia Paper Company. Il est également président du conseil de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC).

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

John W. Weaver

Président et chef de la direction

Louis-Marie Bouchard

Premier vice-président,
Exploitations forestières et scieries

Alain Grandmont

Premier vice-président,
Exploitations de papiers à valeur ajoutée et achats

Denis Jean

Premier vice-président, Exploitations de papier journal – Région de l'Est, pâte et énergie

Colin Keeler

Premier vice-président,
Ventes de papier journal – Amérique du Nord

Paul Planet

Premier vice-président,
Ventes – International

Pierre Rougeau

Premier vice-président,
Développement de l'entreprise et chef des services financiers

David Schirmer

Premier vice-président,
Ventes – Papiers à valeur ajoutée

Thor Thorsteinson

Premier vice-président, Exploitations de papier journal – Région du Sud

Bruno Tremblay

Premier vice-président,
Services technologiques

Jacques P. Vachon

Premier vice-président,
Affaires administratives et secrétaire

Viateur Camiré

Vice-président, Ressources humaines

Allen Dea

Vice-président et trésorier

Jocelyn Pépin

Vice-président et contrôleur